

Les experts d'expérience ¹

Pratiques d'assistance versus pratiques de libération

Mouvement Luttes Solidarités Travail
Octobre 2002

En Flandre, l'asbl "De Link" a été fondée en 1999 pour organiser une formation et créer des postes de travail pour les experts du vécu en pauvreté et exclusion sociale. Le contenu du projet est développé dans une note en français et néerlandais qui a servi de support à une présentation pour les vis-à-vis administratifs et la Commission d'Accompagnement du Service Pauvreté.

Ce projet est subsidié par le Gouvernement Fédéral, mais n'a pas de correspondant en Wallonie. L'idée est donc de promouvoir cette pratique en Wallonie.

C'est donc particulièrement important d'exprimer notre point de vue sur cette proposition.

1. Le droit à la parole et à un réel partenariat pour les pauvres, et particulièrement pour les plus pauvres est un combat permanent. Il apparaît clairement, depuis toujours du point de vue des associations dans lesquelles les plus pauvres se rassemblent pour prendre la parole, mais beaucoup plus largement depuis le Rapport Général sur la Pauvreté, que la lutte contre la pauvreté et la misère ne peut pas faire l'économie du point de vue et de la pensée des pauvres eux-mêmes. Ceci est plus spécifiquement pertinent quand il s'agit de construire une aide sociale sous quelque forme que ce soit et qui concerne directement l'intéressé. L'expérience témoigne du peu de place accordée au demandeur dans la programmation d'une aide sociale, de sa difficulté d'être entendu et plus encore de se faire comprendre. Il y a lieu de trouver des garanties qui permettent de réelles avancées sur ce terrain.
2. Quelques pratiques du travail social vont déjà dans ce sens. Par exemple, le droit d'être accompagné par la personne de son choix quand il s'agit de présenter ou de défendre son point de vue au CPAS ou au SAJ. On choisit pour cela une personne qui pourra, soit faire poids dans le projet qu'on veut promouvoir, soit défendre et argumenter le point de vue qui est le nôtre, soit garantir que l'on contrôle ses émotions et que l'on "ne casse pas la baraque". Il s'agit de quelqu'un de proche, de quelqu'un qui garantit la confiance. C'est tout autre chose qu'un médiateur, il s'agirait plutôt d'un partisan. Le plus souvent, il s'agit d'un partenaire dans une relation qui s'inscrit dans un rapport de force qui nous est défavorable.

Au niveau collectif, à partir des rassemblements militants, une parole se construit du point de vue des pauvres, et cherche à se positionner dans le cadre d'un réel partenariat avec les décideurs, dans le cadre du Rapport Général sur la Pauvreté et de son suivi.

Quant au projet proposé, s'il inscrit le Rapport Général sur la Pauvreté comme une étape particulièrement importante dans la lutte contre la pauvreté par le partenariat des personnes pauvres elles-mêmes, il s'est construit en dehors des associations qui en assuraient le suivi et sans dialogue avec elles. A la lecture, il apparaît même évident que l'initiative est engagée par des travailleurs sociaux qui dénoncent un "fossé" et qui proposent eux-mêmes la manière de le combler. La définition de la problématique et

¹ Document distribué aux associations partenaires et à l'asbl fondatrice des experts d'expérience par rapport au projet de création d' "experts" du vécu en pauvreté et en exclusion sociale.



l'énoncé d'une réponse adéquate reste encore une fois de plus d'un seul côté. Il semble bien que l'on reste fort distant de ce qui apparaissait comme une garantie dans la lutte contre les causes structurelles de la pauvreté, un réel partenariat.

L'objectif fondamental est bien la création d'un "médiateur", peut-être d'un "modérateur" (qui calme les gens), plus que d'une formation qui soit un outil de libération et de promotion militante.

3. Quant à l'idée d'une formation spécifique, même si elle s'inscrit dans un programme existant, elle laisse quantité de questions fondamentales sans réponse.

La première question qui se pose, c'est le droit à l'école pour tous, en garantissant les moyens d'un réel accès et d'une vraie qualification. C'est l'objet d'un débat qui n'est pas terminé, et qu'il convient de ne pas conclure avec des moyens de fortune. On connaît déjà différents circuits scolaires ou para scolaires d'exclusion, ou de marginalisation non qualifiante, ou sous-qualifiante (ex : CEFA, EFT) ; ce n'est pas au nom de la lutte contre la pauvreté qu'on peut encourager pareilles pratiques.

Il nous revient d'insister sur le danger de certificats ou d'attestations de formation qui enferment les gens dans des sous-qualifications très spécifiques.

La seconde question, concerne l'évaluation des outils de formations que les pauvres se sont donnés, dans leurs organisations ou dans les organisations de travailleurs. En Communauté Française, il existe l'Education Permanente, dans laquelle LST est inscrit. Cette démarche permet à des militants de s'inscrire dans une formation qui se greffe sur une histoire collective de résistance quotidienne à la misère. Il nous semble que le processus mérite d'être évalué et peut-être encouragé financièrement.

Mais il existe déjà d'autres outils de formation qui ont le souci de s'inscrire dans une militance et qui ont une longue histoire, par exemple l'Isco. Une évaluation de pareilles institutions nous apparaît essentielle pour garantir un véritable lieu de libération.

La troisième question qui nous paraît particulièrement importante, c'est le nouvel écrémage que cette pratique impose. Il est clair que toute formation sanctionnée par la reconnaissance évoquée impose un seuil minimum de connaissances qui débordent les acquis de la plupart d'entre-nous.

Par ailleurs, puisque le module fonctionne déjà avec 180 personnes inscrites en Flandre, nous pourrions imaginer de laisser le processus fonctionner et puis, dès que possible l'évaluer avec les outils de dialogue proposés par le Rapport Général sur la Pauvreté. A partir de là, nous pourrions tirer les conclusions ensemble.

Une militante de LST s'est inscrite dans un processus de formation d'animateur de quartier. En parlant de ce projet, elle nous disait toutes ses inquiétudes parce que le travail qu'on lui propose, au sortir de la formation, c'est dans le sens d'un contrat de sécurité. Ca n'a plus rien à voir avec son souci de permettre aux habitants d'un quartier de se rassembler et de s'organiser, il s'agit plutôt du contraire.

4. Quant à l'idée de l'intérêt d'un médiateur expert du vécu, elle évoque plus de dangers que de chances du point de vue des militants.

D'abord, il nous revient d'insister sur le danger de confondre "expert du vécu" et personne en désir de se former dans un cadre fort réducteur. Nous avons déjà évoqué dans le point 1 l'effort associatif réalisé par les pauvres pour se former et s'inscrire dans la lutte contre la misère. Nous pourrions insister sur l'effort, au jour le jour, d'une solidarité permanente qui cherche à bâtir ses repères, et qui s'oppose à ce qu'on lui impose de différentes manières.



Le danger le plus important se situe au coeur même du concept de modérateur. Quelle sera sa place, son autonomie, sa liberté ? Du point de vue de l'institution, et puis du point de vue des pauvres ? En fait, de qui sera-t-il l'interprète, ou le complice, ou l'allié ?

En tous cas, il nous apparaît évident que ce poste risque de permettre aux travailleurs sociaux de ne plus s'inquiéter de la qualité d'écoute, de compréhension et d'accueil que leur impose leur métier, puisque quelqu'un devient porteur de cette lourde responsabilité. Il convient vraiment de reposer ensemble, cette question importante du dialogue dont on parle sans rien engager réellement. Il faut reparler des rapports de forces et des intérêts concurrents qui sont toujours en présence et qui débordent largement les dimensions de l'entretien avec le travailleur social.

Pour ne pas être trop long, il faut encore questionner ce projet sur ce qu'il réduit de l'objet de la lutte contre la misère. On pourrait dire, à la lecture du projet, que ce qui pose problème, dans la lutte contre la misère, c'est le pauvre, ou son incapacité à être en dialogue avec le travailleur social. S'il y a un médiateur, il n'y a plus de problème, et plus de pauvreté.

L'expertise du vécu de la pauvreté conduit à un autre terrain de résistance, et à un autre engagement de solidarité.

C'est vraiment autrement que nous souhaitons, depuis toujours, mais plus ensemble depuis le Rapport Général sur la Pauvreté, construire un outil de dialogue et de partenariat pour lutter contre les causes structurelles de la pauvreté. La pratique proposée répond à des pratiques d'assistances plus qu'à des logiques de libérations que nous souhaitons de toutes nos forces.

